MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interdépartementale des Routes
Massif Central

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet coordonnateur des itinéraires routiers
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE n° 2020-DIRMC-013
déclarant l'ouverture d'un recrutement interne, par voie de concours, dans le grade d'agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État
Session 2020

VU les lois n° 83.634 du 13 juillet 1983 et n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiées,
VU le décret n° 86.351 du 6 mars 1986 modifié, portant déconcentration en matière de gestion des personnels ,
VU le décret 2007-655 du 30 avril 2007 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat,
VU le décret 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'état,
VU le décret n°2018-1148 du 14 décembre 2018 modifiant le décret n° 91.393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat et au corps des chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat,
VU l'arrêté du 11 juillet 1997 fixant la liste des titres ou diplômes exigés des candidats pour le concours externe d'agent d'exploitation des travaux publics de l'Etat,
VU l'arrêté du 30 mai 2017, fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours externe et interne pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF_DCPI_DELEG_2018_11_05_42 en date du 5 novembre 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier COLIGNON Directeur Interdépartemental des Routes du Massif Central,

SUR proposition du Directeur interdépartemental des Routes du Massif Central,

ARRETE

Article 1er :
Un concours interne pour le recrutement d'Agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État est ouvert, au titre de l'année 2020.
Le nombre de postes offerts au concours est de 3.

60 avenue de l'union soviétique
CS 90447 63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél : 33(0)4 73 29 79 79
www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr

Article 2 :
Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le 15 octobre 2020.
Les épreuves d'admission (l'épreuve pratique et entretien avec le jury) se dérouleront à partir du 12 novembre 2020.
La date de clôture des inscriptions est fixée au 18 septembre 2020.

Article 3 :
Les nominations seront prononcées dans la limite des postes vacants.

Article 4 :
Le Directeur interdépartemental des Routes Massif Central est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

A Clermont-Ferrand, le 21 JUIL 2020
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur interdépartemental des Routes

Olivier COLIGNON

60 avenue de l'union soviétique
CS 90447 63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél : 33(0)4 73 29 79 79
www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr